

**ANNEE 2020**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 4 MARS 2020**

*Délibération n°*

**2020010**

Date de convocation : 27/02/2020

Date d'affichage : 06/03/2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Vote : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h08).

*Absents excusés* : Mme Annie UHALDEBORDE, M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Chantal BONZON (pouvoir à M. Claude YAOUANC), Mme Dominique VIGIER, Mme Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY, M. Pierre SORHAITS.

*Secrétaire de séance* : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°10 : Affectation des résultats  
de l'exercice 2019  
B.A. du lotissement du Golf**

Excédent de fonctionnement reporté 31 907.28 €

**Ou Déficit de fonctionnement reporté**

Excédent de fonctionnement 2019 70 959.67 €

**Ou Déficit de fonctionnement 2019** €

**Total excédent de fonctionnement 102 866.95 €**

**Ou Total Déficit de fonctionnement**

Excédent d'investissement reporté €

**Ou Déficit d'investissement reporté 16 792.29€**

Excédent d'investissement 2019

**Ou Déficit d'investissement 2019 659 94€**

Total Excédent d'investissement

**Ou Total Déficit d'investissement 17 452.23€**

**Considérant** que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement reportées	0.00€
Recettes d'investissement reportées	0.00€
Solde positif	0.00€
Ou Solde négatif	0.00€

**Considérant** par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	<b>17 452.23 €</b>
--------------------------	--------------------

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe du Golf, comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	<b>17 452.23€</b>
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette)	<b>85 414.72 €</b>
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	€
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	€
Ou Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	<b>17 452.23 €</b>

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/03/2020

